



Voahangy X. et Claudine Razaimamonjy

Où en sont leurs relations après la [fatidique arrestation au Palais des Sports](#) de Mahamasina, début avril 2017?

Où est exactement Claudine Razaimamonjy? On dit qu'elle a (enfin) été transférée à la prison d'Antanimora, le 12 juin 2017. Mais on dit aussi qu'elle aurait été transférée à Manjakandriana et même à Mantasoa. Des lieux de résidence surveillée pour prisonniers politiques comme Richard Andriamaholison, Bao Andriamanjato ou encore Manandafy Rakotonirina. De coup, l'opinion publique ne sait plus réellement, et le doute plane à cause d'un pouvoir qui adore reculer pour mieux sauter.

A partir du moment où il a été interdit de prendre des photos aussi bien à l'HJRA qu'à Antanimora, tout ne reste donc que rumeur jusqu'à preuve du contraire. Pourquoi tant d'opacité pour une inculpée considérée par le régime Hvm lui-même comme une justiciable quelconque? A ce jeu-là, elle va finir par mourir "*mystérieusement*" pour de bon... En tout cas, ce mauvais film de série Z préfigure le sort réservé à, sinon la fin même de Hery Rajaonarimampianina, ce président par hasard qui aura réussi à vendre une grande partie de son propre pays à des étrangers. Mais les lâcheurs (lâches) seront toujours lâchés (lâchement) à leur tour.

" Supporte patiemment l'injustice sans chercher à t'en défendre, car l'injustice se retourne immanquablement contre son auteur. Et confie à Allah le sort de l'oppresseur, car mon Seigneur n'est pas inattentif à ce que fait l'injuste."

Ibn Muflih dans le livre Al Adab ash-Shariyyah



COMMUNIQUE

Face à la situation actuelle, concernant le respect de l'Etat de droit, nous, magistrats membres du SCM tenons à attirer l'attention de tout un chacun que :

L'existence de la détention préventive de Mme RAZAIMAMONJY Claudine s'inscrit dans le cadre d'une procédure normale constituant un acte anodin au regard de la procédure judiciaire. Cependant, le SCM reste vigilant et encourage les magistrats en charge de ce dossier à résister toute pression directe ou indirecte d'où qu'elle vienne, empêchant la recherche de la vérité et pour donner un traitement de faveur aux prévenus, conformément aux textes législatifs et réglementaires régissant notre profession.

Le SCM interviendra ses actions pour que les faiblesses structurelles portant atteintes à l'indépendance de la justice et ayant permis les interférences et immixtions diverses dans cette affaire soient corrigées dans les meilleurs délais. La justice doit être en mesure d'instruire et de juger en toute indépendance les affaires dont elle est saisie.

En outre, nous rappelons que l'indépendance de la justice ne sera jamais respectée et rendue effective tant que :

- l'immuabilité des juges du siège n'est pas réellement garantie
- le principe de la subordination hiérarchique des membres du parquet surtout leurs liens organique et fonctionnel avec le Ministère de la Justice ne seront pas encadrés de telle sorte que ladite subordination (au pouvoir politique du Gouvernement) soit rompu, respectant ainsi le principe de la séparation des pouvoirs,
- le contrôle de la police judiciaire par les magistrats du parquet soit effectif et intensifié, suivant les textes en vigueur, pour garantir la fiabilité des enquêtes permettant ainsi de se charger des dossiers de banditisme, de kidnapping, et de détournement financier. Car pas plus tard qu'hier, les événements qui se sont déroulés à l'aéroport international d'Antsirabé, impliquant un officier supérieur de la gendarmerie témoignent de la précarité d'application de la loi dans notre Pays.
- l'indépendance financière et matérielle des magistrats et l'autonomie budgétaire de la justice ne sera pas réelle et concrète.

Dans la même foulée, la lutte contre la corruption ne doit pas constituer uniquement un slogan surtout au sein de la justice, elle doit s'accompagner de sanctions négatives et positives à travers une stratégie élaborée, dans un cadre conventionnel engagé avec les magistrats, les instances concernées par la justice, le BIANCO, la société civile et les partenaires techniques et financiers. Toutes ces étapes requièrent l'engagement déterminé des magistrats, mais tous nos efforts resteront vains si nous n'avons pas le soutien de tous, plus particulièrement celui du Conseil Supérieur de la Magistrature, du Parlement et surtout de la population.

Pour terminer, nous exprimons notre profonde indignation face aux mépris à l'égard des magistrats car à ce jour nous n'avons pas été invités à discuter de nos revendications avec les autorités concernées en dépit de nombreuses relances pour le dialogue.

Fait à Antananarivo, le 13 juin 2017